





CAFOUILLAGE EN DIRECCTE !!!!

Décidément chaque réunion de Service révèle son lot de surprises :

Si celle de septembre avait eu pour conclusion par la Responsable du Pôle T: « êtes vous prêt à relever le CHALLENGE? »Celle d'octobre met à jour des méthodes d'organisation de plus en plus confuses, à vue, attachées aux personnes... donc INEFFICACES

Equation à résoudre : 2 Postes de A + 4 postes de B à mettre sur le champ contrôle. Une solution simple semble s'imposer : création de 2 sections généralistes maisparait que c'est impossible !!!

Suite à la pseudo concertation de l'été 2010, une nouvelle organisation est donc en cours de finalisation et devrait être opérationnelle pour janvier 2011 :

- Mise en place d'un service dirigé par un DA Inspectant avec un contrôleur à technicité renforcée sur le champ amiante.... Mais pas dans le cadre d'une section!
- Mise en place d'un contrôleur « Transport » dans une section à 3 contrôleurs avec des entreprises transports sur des communes dans tout le département.

Notre direction semble oublier purement et simplement que le cadre du système de l'inspection du travail est une organisation par section (Article R. 8122-3 du Code du travail).

Aujourd'hui nous condamnons:

- La volonté de casser le système de l'inspection du travail en créant des services AVBC « A votre bons cœurs » ... les agents vont devoir quémander aux sections des chantiers amiantes
- L'atteinte portée à l'approche généraliste du système de l'inspection du travail,
- L'atteinte portée à la libre décision des agents de contrôle sur les suites à donner au contrôle,(art. 17 de la Conv. OIT 81, CE 08/07/1998) puisque la nouvelle organisation créé des conflits de compétences.
- Un « management » à la personne, et à court terme qui bafoue les règles de transparence sur les postes vacants et sur les critères suivis pour retenir ou non une candidature.

A cela s'ajoute:

- La DIRECCTE veut donner des compétences de contrôle à des agents de la Cellule Pluridisciplinaire pour gérer les Intérims « longs » des agents de contrôle des UT.
- De plus en plus de cas de souffrance aux travail dans les différents services ...
- La mise en place de véritables « tribunaux » par le DIRECCTE (voir la lettre ouverte au DIRECCTE au verso) sur les objectifs chiffrés des agents, contraignant ceux-ci à se justifier sans droit à la défense devant des DA, des pseudo DA et des Directeurs qui n'ont aucun lien hiérarchique.

L'EQUATION est donc simple :

- ✓ LUTTONS TOUS ENSEMBLE contre cette organisation qui se fait au mépris des agents, de leurs missions, de la qualité du Service Public.
- ✓ RECLAMONS la création de 2 sections d'inspection du TRAVAIL, généralistes et géographiques avec les moyens en terme de bureau et de secrétariat

Monsieur Le Direccte,

Le 21 septembre dernier, vous avez décidé de convoquer nos collègues des sections agricoles. Manifestement, ils n'avaient pas atteint les objectifs de contrôle fixés à... 474! La précision de ce chiffre le rend suspect, mais cela ne semble pas vous poser problème.

Lors de la fusion, nous avons dénoncé la logique qui a présidé à l'élargissement du champ de compétences de la section agricole : votre prédécesseur a estimé que leur champ de contrôle était trop réduit et a décidé de charger la barque. Ont donc été ajoutés des filières agro-alimentaires, des codes NAF non maîtrisés, des cantons, éloignés de préférence « puisqu'ils vont partout ». Découvrant à la fois une nouvelle matière, un nouveau territoire, de nouvelles problématiques, les agents, comme tous les autres, ont essayé d'assumer la charge incompressible de travail qui en résulte.

Vous avez réuni un véritable tribunal régional avec, en guise de Procureur, la présentation des chiffres bruts sortis d'une des applications du Ministère et vous avez sommé nos collègues d'expliquer pourquoi le chiffre fixé n'était pas atteint. L'explication est évidente : la charge de travail qui est la leur ne leur permet pas d'être partout à la fois. De façon plus générale, une grande partie de l'activité des agents de contrôle ne rentre pas dans vos cases. Et oui, tout n'est pas « batonnifiable » !!!

Vous ne faites donc pas exception à la règle : vous appliquez avec zèle et docilité le management par le chiffre qui a pourtant fait la preuve des dégâts qu'il génère. Comme vos semblables à la tête des services de l'Etat, vous ne voulez pas tirer les conclusions qui s'imposent des greffes ratées lorsque la pure logique du chiffre doit supplanter le sens du service public (France-Telecom, La Poste...).

Nos organisations voient partout des agents autrefois motivés et joyeux, aujourd'hui désabusés par des exigences exponentielles et l'absence de la moindre reconnaissance de la qualité du travail individuellement et collectivement accompli.

Par la présente lettre, nous souhaitons solennellement vous mettre en garde : nous estimons que vos exigences, notamment quand elles sont précisément chiffrées, ne sont pas compatibles avec l'exercice serein de nos missions. Nous refusons un pilotage par le chiffre qui ne tient pas compte des spécificités de nos actions. Nous nous refusons à dépenser de l'énergie à cocher vos cases pour vos vaines statistiques qui n'ont aucun effet sur la santé des travailleurs ou pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les organisations syndicales CGT, SNU et FO de la DIRECCTE Alsace.

7 octobre 2010





